



**COMMUNE DE LA BARBEN**  
DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

-----  
ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

-----  
*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

**DELIBERATION N°25 - 2021**

Nombre de membres en exercice .....	14
Nombre de membres présents .....	12
Nombre de membres votants .....	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 11/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE**

des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le dix sept du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du conseil municipal sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence du maire Franck SANTOS

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Carolyn TOCHON, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUCHET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : , Jean COYE à Madame Colette Martinet et Laurent LAMOTTE à Madame Maryvonne GASCON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

**Objet Subventions aux associations 2021**

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions aux associations pour l'année 2021.

SUBVENTION ASSOCIATION 2021		
	Demandée	Attribuée
Sauvegarde de l'Eglise SAINT SAUVEUR	1000 euros	300 euros
Association des Arrosants	800 euros	800 euros
Handicap Equithérapie Du Baou	2500 euros	400 euros
Road and Rock	2000 euros	400 euros
Amicale des donneurs de sangs	100 euros	200 euros
Fraternité Salonnaise	200 euros	400 euros
Association peche privee de la barben	400 euros	400 euros
Comites des fetes de La Barben	5 100 euros	5 100 euros
Foyer Rural Pelissanne La Barben	500 euros	
ACAP	1 500 euros	
Cuisine des Hommes	400 euros	

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,  
**VU** les crédits inscrits au budget 2021 ;

Entendu l'exposé de son rapporteur  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres,

**APPROUVE** les montants des subventions allouées aux associations tels que présentés ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget 2021

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants aux conventions en vigueur, à conclure avec les associations subventionnées ainsi que tout document complémentaire.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

LA BARBEN, le 18 juin 2021

Le Maire

Franck SANTOS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 18/06/2021

de la publication/notification le 18/06/2021

Fait à La Barben, le 18/06/2021

Le Maire

Franck SANTOS